

2025-09/09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de

Monsieur François CAVALLIER, Maire

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Corine GUIGNON, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Jean-Christophe CHAUTARD, Philippe VERCHER, Michel REZK, Karine CACHELEUX, Céline PELLISSIER, Sandrine BUIRON, Aurélie COURANT, Nicolas BAGNIS, Timothée KOENIG, Cécile AUTRAN, Pascal MONTLAHUC.

Absents excusés : Isabelle DERBES (Pouvoir à Christiane TANZI), Marie MEYER (Pouvoir à Karine CACHELEUX).

Absents : Laurent DENIS, Sara SUSINI

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS : 18 VOTANTS : 20

**LISTE DES PARCELLES APPARTENANT A LA COMMUNE DE CALLIAN ET
TRANSFEREES A L'ONF DANS LE CADRE DE LA GESTION FORESTIERE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la gestion forestière, l'ONF est autorisé à exploiter et à commercialiser les coupes de plusieurs parcelles.

Il sollicite du conseil, dans le cadre du plan d'aménagement de la forêt communale 2011/2030, l'autorisation d'accorder à l'ONF la possibilité d'exploiter et de commercialiser les coupes de bois sur des parcelles supplémentaires ci-dessous situées sur la commune de Callian :

- Section A N°206
- Section B N°125 – 180-186-188-190-195-196-197
- Section C N°427-428-430-523-636
- Section K N°261-263 – 336 –358-377-382
- Section M N°4-7-11-15-22-43-44-214-215-218-221

D'une superficie totale de **2 689 358 m²**

Le conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** L'ONF à exploiter et commercialiser les coupes de bois sur les parcelles précitées.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire



Secrétaire de séance